Gymnase Diderot - Restructuration des locaux - Réaménagement du plateau EPS - Adoption du projet - Demande de subvention et lancement de la consultation

- M. LE MAIRE, Rapporteur : Une étude a été réalisée par les services techniques municipaux pour la restructuration du gymnase Diderot 5 b rue de Cologne. Elle concerne :
- la réfection complète des installations d'électricité et de chauffage avec la création d'une sous-station de chauffage,
- la rénovation des vestiaires avec remplacement des faux-plafonds, des portes d'accès et la mise en place d'une ventilation mécanique,
- le traitement phonique de la salle de sports, sa réfection en peinture et le remplacement du bardage translucide extérieur de la façade Nord,
 - la mise en place d'un contrôle d'accès,
 - le réaménagement du plateau sportif à l'extérieur.

Ces travaux sont estimés à 2 400 000 F (365 900 € environ). Ils seront réalisés sur les deux exercices budgétaires 2000 et 2001 et devront être terminés pour le mois de septembre 2001.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet,
- autoriser M. le Maire à lancer l'appel d'offres et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement des travaux (y compris les travaux supplémentaires) ceci dans la limite des crédits 2000 et 2001 aux chapitres 90.411. 2313.00506.33000 (2 070 000 F, soit 315 600 €) et 90.411.2312.00506.34000 (330 000 F, soit 50 300 € environ),
 - solliciter la participation financière du Département,
- inscrire au budget de l'exercice courant, par décision modificative, la subvention dès réception de la décision attributive, en recettes au chapitre 90.411.1323.00506. 33000, en dépenses au chapitre 90.411.2313.506.30000,
- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la décision attributive de subvention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2000.